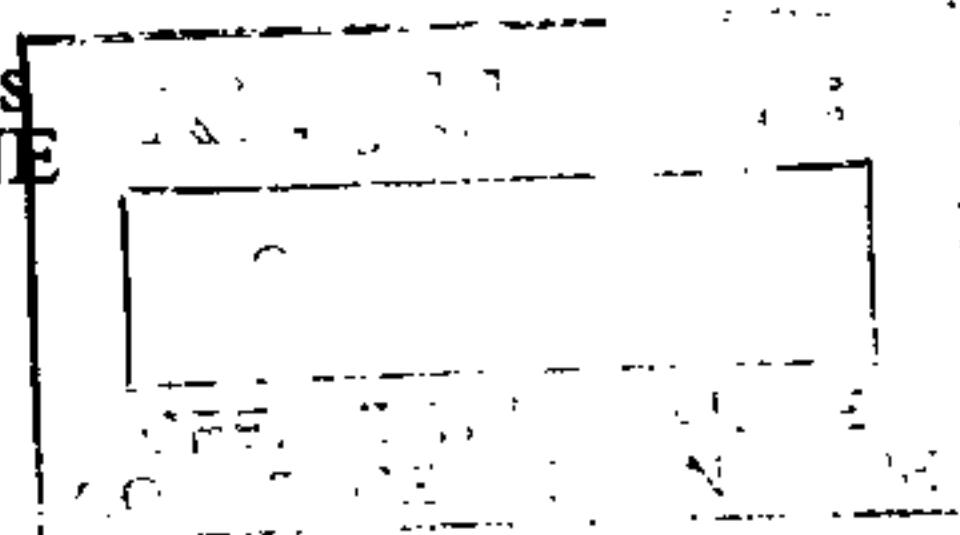


94B3271

SOPAGEMA
Société anonyme au capital de 250.000 Francs
105, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE
R.C.S. NANTERRE B 397 528 092
SIRET 397 528 092 00018



31319

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 1er Décembre à dix neuf heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président.

Etaient présents :

- Monsieur Hervé OGLIASTRO, Président
- Monsieur Daniel GOSPARINI
- Société FINOV représentée par Monsieur Bernard OGLIASTRO

Le Conseil étant au complet peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite à la prise en location de locaux sis à Paris (75017) : 24, place du Général Catroux, il a lieu de procéder au transfert du siège social de la Société.

Monsieur le Président propose aux Administrateurs de décider de ce transfert en application de l'article 99 de la loi du 24 Juillet 1966 et des dispositions statutaires.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité, décide :

1 - de transférer le siège social de la Société, à compter du 1er Décembre 1994 :

- du : 105, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE
- au : 24, place du Général Catroux - 75017 PARIS

2 - de procéder à la modification de l'article 4 des statuts comme suit :

"article 4 - Siège social :
Le siège est fixé à PARIS (75017) : 24, place du Général Catroux
Le reste de l'article étant inchangé.

3 - de soumettre la ratification de ce transfert à la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures trente.

Copie certifiée conforme